

Mairie de
Saint-Chinian



Commune de Saint-Chinian
Département de l'Hérault
République Française

Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2025-001
Séance du 03 mars 2025

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint au Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17

PRÉSENTS : (11) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoint ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, M. Yves CROS, M. Jean-François MADONIA, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : (0)

ABSENTS : (6) M. Philippe MARCON, Mme Julie BENEZECH, M. Clément CHAPPERT, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT

ABSENT EXCUSÉ : (0)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION : 20 février 2025.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que Monsieur Jean-François MADONIA, 4ème adjoint, est démissionnaire de ses fonctions d'adjoint au Maire et qu'il maintient son mandat de conseiller municipal, Monsieur le Sous-Préfet de Béziers ayant accepté sa démission en tant qu'adjoint par courrier du 29/01/2025 reçu en mairie le 10/02/2025.

Le poste de 4ème adjoint au maire étant vacant, il convient de statuer sur cette vacance et notamment en décidant si la municipalité entend conserver ce poste d'adjoint.

La municipalité est à ce jour composée de quatre postes d'adjoints au Maire. Madame le Maire explique que ses missions étant depuis un certain temps déjà réparties sur les autres élus, il n'y a pas de nécessité de garder ce poste et de remplacer Monsieur MADONIA.

Elle propose de supprimer le poste de 4ème adjoint au Maire et de porter à trois le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : DECIDE de supprimer le poste de quatrième adjoint au maire vacant en raison de la démission de Monsieur MADONIA.

Article 2 : DE METTRE à jour le tableau du Conseil Municipal en conséquence et de le transmettre au service de la Sous-Préfecture.

Article 3 : DE CHARGER Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférents.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Comptable du SGC Biterrois.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 03/03/2025

Le Maire,
Catherine COMBES

